

<u>AMPLIATIONS</u>	
Commissaire délégué	1
JONC	1
Archives NC	1
DRH	1
Intéressés	24

PRÉSIDENCE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

N° 3975-2011/ARR/DRH

du : 27/12/2011

ARRÊTÉ

portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation.

Abrogé par :

- Arrêté n° 88-2014/ARR/DRH du 21 janvier 2014

**LE PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE LA PROVINCE SUD
SÉNATEUR DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération modifiée n° 06-89/APS du 21 juillet 1989 portant création du secrétariat général et des directions de l'administration de la province Sud et fixant les missions du secrétaire général ;

Vu la délibération n° 440 du 4 juin 1982 déterminant les règles générales d'organisation et de fonctionnement des comités techniques paritaires dans les administrations du territoire ;

Vu l'arrêté n° 83-100/CG du 1^{er} mars 1983 relatif aux modalités d'élections des représentants du personnel aux comités techniques paritaires ;

Vu l'arrêté modifié n° 6046-9483/DRH du 31 octobre 2007 portant création d'un comité technique paritaire au sein de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation ;

Vu le procès-verbal du 2 décembre 2011 portant proclamation des résultats aux élections au comité technique paritaire n° 1 – scrutin 2011 ;

Vu le rapport n° 2406-2011/ARR/DRH/SDCCRS du 20 décembre 2011,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Les agents suivants sont désignés en qualité de représentants de l'administration au comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation :

- Le secrétaire général de la province Sud, M. Frédéric GARCIA, président (titulaire), le secrétaire général adjoint chargé de l'éducation, de la jeunesse et de la vie sociale, M. Jules HMALOKO (suppléant),
- La directrice des ressources humaines, Mme Sarah TRAVERS (titulaire), la chef du service du développement des carrières, du conseil et des relations sociales de la direction des ressources humaines, Mme Marie-Ange MORVAN (suppléante),
- Le directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi, M. Bernard BUILLES (titulaire), le directeur du système d'information, M. Denis LOCHE (suppléant),
- Le directeur adjoint de l'action sanitaire et sociale, M. François WAIA (titulaire), le directeur du développement rural, M. Philippe SEVERIAN (suppléant),
- Le directeur juridique et d'administration générale, M. Yoann TOUBHANS (titulaire), le directeur de l'environnement, M. Jacques FOURMY (suppléant),
- La responsable de la mission à la condition féminine, Mme Marie-Madeleine LEQUATRE (titulaire), le directeur de la culture, M. Jean-Baptiste FRIAT (suppléant).

ARTICLE 2 : Les agents suivants sont élus en qualité de représentant du personnel au comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation :

- M. Christophe GOUGET (titulaire), M. Claude MATEO (suppléant),
- M. Fabien TUULAKI (titulaire), Mme Vashti CIVATTE (suppléante),
- M. Cyril MEYER (titulaire), M. Pascal DECHAVASSINE (suppléant),
- M. Georges MEDEVIELLE (titulaire), M. Yves MASURE (suppléant),
- Mme Corinne QUINTY (titulaire), M. Nicolas RINCK (suppléant),
- M. Thierry PAPON (titulaire), M. Joël MATHIEU (suppléant).

ARTICLE 3 : L'arrêté modifié n° 721-2010/ARR/DRH du 18 mars 2010 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel membres du comité technique paritaire de l'administration de la province Sud, à l'exclusion de la direction de l'éducation est abrogé.

ARTICLE 4 : La date d'entrée en vigueur du présent arrêté est fixée au 26 décembre 2011.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le commissaire délégué de la République, publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie et notifié aux intéressés.

